

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 17 juin, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11/06/2021, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés, aucun

Conseillers absents : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15 voix

Mme RIVIERE est désignée.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20/05/2021

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Ordre du jour :

❖ Intervention de M. Pascal Mercier au sujet du devenir de l'ITEP Philippe MONELLO (LESCOUT) :

Lors du conseil municipal du mois de mai, M. le Maire avait informé le conseil qu'il avait demandé à M. Pascal MERCIER de venir devant nous pour nous expliquer le projet de réorientation du site. Il accueille M. Pascal Mercier, Président de l'ADSEA du Gers (association pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte) gérant l'ITEP et M. Edouard SCHIMDT, sous-directeur de l'ITEP et leur indique combien la commune est inquiète de ce qui se passe à Lescout pour les salariés de l'établissement mais aussi pour la vie du village. M. MERCIER fait un rappel historique de l'évolution de la structure de Lescout. Accueillant des enfants orientés par la MDPH (maison des personnes handicapées) il explique que la demande émanant des familles a évolué : passage de l'internat au semi internant pour aller de plus en plus vers une présence séquentielle et maintenant vers un logement inclusif proche du domicile familial. M. SCHIMDT précise que l'ITEP accueille des enfants de tout le Gers en dehors du secteur Gimont- l'Isle Jourdain, ce qui occasionne pour certains enfants plus de 2 heures de transport quotidien, ce qui est mal vécu par les familles. Le dispositif doit s'adapter aux demandes des familles mais aussi correspondre à un tarif accepté par l'ARS qui le financeur principal en matière de mineurs. L'ARS a constaté que le coût d'un enfant pris en charge à Lescout était très supérieur aux coûts moyens observés. Elle a estimé ce surcoût à 1 700 000 € sur un budget de l'établissement de plus de 6.000 000 € (soit 30%) et a fixé un ultimatum à l'établissement de réduire ces coûts ou proposer des solutions pour réorienter son activité. Début septembre, il n'y aura plus d'enfants à Lescout car ils seront réorientés vers des structures plus proches de leur domicile : Nogaro, Mirande, Fleurance, Condom et Auch.

En réponse aux inquiétudes de M. le Maire, M. MERCIER affirme clairement qu'aucun licenciement ne sera pratiqué, les emplois ayant été redirigés vers les nouvelles structures.

Par contre, en ce qui concerne l'avenir de Lescout, M. MERCIER indique qu'il ne prend aucun engagement mais que des pistes sont à l'étude : accueillir des adultes handicapés vieillissants ou créer un service ambulatoire pour les travailleurs des ESAT. La décision de vendre n'est pas exclue pour en faire un centre de vacances pour handicapés par exemple. A ce stade, l'ADSEA veut être un ferment d'idée et M. MERCIER propose aux conseillers municipaux qui auraient des idées ou des contacts dans leur carnet d'adresse de faire des propositions.

Mme Florianne CLAVERIE parle de l'idée d'un village Alzheimer et M. Philippe BIAUTE demande si la piste de l'accueil de personnes handicapées vieillissantes ne va pas porter préjudice à Castel Saint Louis. M. MERCIER lui répond que Castel ST Louis a une liste d'attente qui devraient permettre à deux centres de ce type de ne pas se gêner.

M. MERCIER reprend sa casquette de Président de l'Agglomération pour alerter sur le SCOT (schéma de cohérence territorial) dont les décisions vont s'imposer aux communes, même en présence d'un PLU (plan local d'urbanisme) en matière d'urbanisme et d'artificialisation de terres. M. Philippe BIAUTE dit que ce point a déjà été évoqué en conseil municipal et que le rôle du STRADET lui paraît tout aussi inquiétant. M. Sylvain MARTIRENE intervient pour dire qu'en 2022 les nouvelles habitations devront répondre à la neutralité carbone ce qui va renchérir les coûts de la construction et donc limiter le nombre de m2 artificialisés. MM. MERCIER et SCHMIDT remercient de l'accueil qu'ils ont reçus et quittent la séance.

❖ Informations diverses :

M. le Maire tient tout d'abord à remercier M. Maurice MARSEILHAN qui a proposé bénévolement son aide pour conduire le tracteur communal pour l'arrosage des fleurs en raison des absences des employés communaux pour raisons de santé. Cela a permis de sécuriser le jeune embauché tout récemment pendant quelques temps.

M. le Maire informe le conseil de la signature de l'acte de rachat du bar PEFAU le 15/06/2021.

Pour « l'espace Boué », M. le Maire envisage de demander un devis pour réaliser une voie d'accès et amener tous les réseaux, ce qui permettrait de rendre constructibles environ 4 terrains. Toutefois, il souhaiterait que le coût soit répercuté sur les riverains. Si ces derniers ne sont pas d'accord, le projet sera abandonné. Il propose de les réunir pour discuter de ce point mais il lui semble que le coût pourrait être de l'ordre d'environ 30 €/m2, à confirmer après réception des devis.

Le 25/05/2021, M. le Maire et M. René PETIT sont allés consulter le service de l'urbanisme pour connaître les modalités de faire passer en zone 1AU (constructible immédiatement) des terrains qui étaient en zone 2AU (constructibles dans le futur). Nous sommes en attente de la réponse.

M. le Maire explique qu'après la délibération du 25/02/2021 l'autorisant à recruter un agent de maîtrise il a fait passer une offre d'emploi. 12 candidats se sont présentés dont 2 qui remplissaient les attentes de la Mairie, le premier n'a pu être recruté car son employeur lui a fait une proposition intéressante pour le garder, le deuxième est un gersois travaillant jusque là à la Mairie de Toulouse : M. Patrick Moreau qui a été retenu et débutera à la mairie de Jégou le 16/08/2021 à la fin de son préavis.

Dimanche dernier, s'est déroulée l'assemblée générale de la Chasse qui a vu l'élection de deux co-présidents : M. Guylain DESPAX et M. Adolphe CARRARO. A cette occasion, il a été rappelé l'interdiction de chasser à Vassevin.

❖ Comptes rendus de réunions et Travaux :

M. René PETIT indique que la mairie a reçu 4 devis pour les travaux de voirie. Pour les travaux Bd du Midi et sur les chemins d'Enlejeau, de Lajan, du Carreté et de la Raillère c'est l'entreprise SOTRASO qui a été retenue avec un devis de 30 812 € TTC.

Pour le chemin de Criquet, c'est la société STPAF qui a été choisie.

M. BRET du CAUE est venu présenter son étude sur l'implantation des toilettes publiques. Pour lui, il faudrait inclure cela dans un projet global avec le réaménagement de l'entrée du village incluant une réserve incendie enterrée, en attendant et devant la nécessité de répondre rapidement aux attentes, il est proposé de réaliser de nouveaux sanitaires sous le kiosque.

Les projets de permis de construire des commerces sont en cours de signature.

Mme Laurence GUILLORY intervient pour rappeler qu'au mois d'octobre se déroulera le triathlon et invite les personnes intéressées pour prêter main forte à cette manifestation à se manifester.

Mme Florianne CLAVERIE informe le conseil de la reprise dans une semaine des marchés de producteurs du jeudi soir. Il y aura cette année une vingtaine d'exposants de 18h à 21h au plus tard qui vont proposer cette année des repas. Cette année des animations musicales sont prévues. Après le 01/07, une inauguration sera faite par la Mairie à laquelle seront invités les représentants du label Terra Gers dont la notoriété ne peut être qu'un plus pour les marchés du soir.

❖ **Délibérations :**

❖ **Subvention OPAH LACAZE Jean Claude :**

M. Jean Claude LACAZE a fait une demande de subvention dans le cadre de l'OPAH pour des travaux d'adaptation de son logement dans le cadre de l'autonomie. Les travaux de réfection de la salle de bain s'élèvent à 19.000 € HT et l'aide que la mairie peut accorder dans ce cas est plafonnée à 750 €. Le dossier a fait l'objet d'une instruction par la Maison du Logement.

M. le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'équipement de 750 €.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

❖ **Subvention complémentaire pour la coopérative scolaire :**

M. le Maire expose que depuis deux ans, la coopérative scolaire avait proposé une diminution de 2 000 € de sa subvention en raison de l'absence de voyages scolaires. Cette année des sorties pouvant être organisées, il est demandé à la Mairie de rétablir le montant de la subvention antérieure au COVID et donc de prévoir une augmentation de 2.000 € par rapport au montant voté au budget primitif soit 3.800 €.

M. le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 2.000 € au profit de la coopérative scolaire.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

❖ **Décision modificative :**

❖

M. le Maire donne la parole à Mme Pascale RIVIERE qui indique que la délibération prévoyant la subvention complémentaire à la coopérative scolaire nécessite un virement de crédit pour pouvoir être payée. De ce fait, deux autres modifications mineures vont être rajoutées à cette délibération de virement de crédits :

- pour l'achat de guirlandes de Noël pour le décor des rues une somme de 4.000 € et une somme de 3 471 € pour le changement d'une fenêtre.

Cela se traduit par la modification suivante :

En fonctionnement :

Compte 022 dépenses imprévues – 2 000 €

Compte 6574 subvention aux associations coopérative scolaire + 2 000 €

En investissement :

Compte 2138 autres constructions : - 7 471 €

Compte 21318 autres bâtiments publics : + 3 471 €

Compte 21578 : autre matériel et outillage + 4 000 €

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces modifications :

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

❖ **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité**

M. le Maire donne la parole à M. Cédric ZANARDO qui explique que depuis 2019 les communes employant plus de 10 salariés ne peuvent plus bénéficier des tarifs réglementés et doivent passer des marchés publics pour leurs dépenses de gaz et d'électricité. Dans ce contexte, dont la mise en œuvre a été retardée par la COVID, 10 syndicats départementaux d'énergie ont proposé de se grouper et de proposer aux communes de leur territoire qui le souhaitent de participer à un groupement de commande afin de leur permettre de conserver des tarifs attractifs sans avoir les difficultés d'organiser un marché public au niveau de la commune. La commune de Jégun pense qu'en terme des charges administratives et de coût financier une adhésion à ce groupement de commande serait favorable. L'adhésion se fait pour 3 ans à compter du 01/01/2022.

M. le Maire soumet au vote cette adhésion.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

❖ **Validation des études de projet commerces et plan de financement :**

M. le Maire indique que les éléments qu'il a reçu tout récemment pour l'enveloppe financière du projet des commerces fait l'objet d'une évaluation à 345.000€ HT. Chaque conseiller a reçu le détail du plan de financement qui en dépenses totales s'élève à 449 000 € HT. Les subventions déjà acquises sont de 162.000 € au titre de la DETR, et de 80 000€ au titre du pass commerce auprès de la Région, et pour 94 000€ au titre des fonds européens Leader mais aucune décision n'est encore validée. Compte tenu de ces estimations la part à la charge définitive de la commune serait de 84.000 € HT.

M. le Maire soumet au vote ce plan de financement.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

• **Questions diverses :**

- Mme Angélique LACOSTE indique que la séance de cinéma en plein air prévue initialement le 07/07 vient d'être annulée car les communes éligibles ne peuvent l'être que tous les 4 ans au plus. Moins de 4 ans s'étant écoulés depuis la dernière séance, Jégun ne peut bénéficier de ce dispositif cette année.
- Mme Marjorie CARRARO intervient pour dire que le Comité des Fêtes envisage en l'absence de nouvelles mesures sanitaires d'organiser la fête de septembre. Les forains peuvent venir et un DJ ou un disco sont possible. Pour les repas, les décisions ne sont pas arrêtées car il faut voir cela avec les autres associations qui organisent des repas : pétanque et Armusic et voir si les chapiteaux et la cuisine de plein air seront installés. M. le Maire précise que des chapiteaux et la cuisine seront installés deuxième quinzaine de juillet si nécessaire.
- Mme Maryline SOLANA-LASSALLE dit qu'elle a été surprise d'apprendre que le club de tennis de Jégun manque de créneaux horaires pour la salle de sports. Elle demande si des aménagements de planning pourraient être faits pour le partage de la salle entre les pratiques du basket et du tennis. M. Guy LAPEYRE indique que jusqu'à présent les plannings se faisaient entre les présidents du club de basket et celui du tennis, mais que s'il y a des difficultés il pourra réunir les deux présidents pour une discussion. Il indique également que le Président du tennis a demandé à couvrir le cours extérieur actuel. Plusieurs conseillers interviennent pour dire qu'il faut partager sans démolir.

- M. Didier SERES intervient pour signaler que le port du masque est toujours exigé pour les enfants dans la Cour de l'école. M. le Maire indique que les directives de l'Education Nationale ne sont pas encore parvenues dans l'établissement mais que c'est sûrement une question de quelques jours.
- M. le Maire pense que la prochaine réunion du Conseil municipal se fera le 15/07/2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
 Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 23h33.

Le 23 juin 2021 : Mr le Maire soussigné constate que le compte rendu intégral de la séance du jeudi 17 juin 2021 et comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 23 juin deux mil vingt et un, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

08 juillet 2021 : Convocation du Conseil Municipal en séance publique le Jeudi 15 juillet 2021 à 21 h 00, dans la Salle d'Exposition du Centre de Service

Ordre du jour * Informations diverses * Comptes rendus * Délibérations : **Rachat d'un immeuble à l'EPFO – Projet Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération – Vente d'une partie « Terrain Matalon » - Subvention OPAH – Droit de Préemption Urbain – Subvention Groupama – Validation des Etudes de projet Commerces.**

* Questions diverses